

Pôle Imagerie		Page 1 sur 5
Procédure de prise en charge des patients porteurs de dispositif cardiaque en vue d'une IRM		
IMAG-POL-PR-053		VERSION 001
Mots clés		
IRM - Dispositif cardiaque - Patient - Pacemaker		
Rédaction		
Salma CHAFIK-EL-IDRISSI (IMAGERIE Ingénieur qualité) Sylvine MENCIO (IMAGERIE cadre de santé)	03 août 2026 23 août 2026	
Vérification		
Sylvine MENCIO (IMAGERIE cadre de santé) Fabien SQUARA (CVTPN Médecins - Pôle CVTPN\Cardiologie)	23 août 2026 31 août 2026	
Approbation		
Charles RAFFAELLI (IMAGERIE Chef du Pôle Imagerie médicale - Radiologie)	31 août 2026	
Diffusion		
Emetteur :	Destinataires du document :	
Salma CHAFIK-EL-IDRISSI	IMAGERIE Chef de service, IMAGERIE Chef du Pôle Imagerie médicale - Radiologie, IMAGERIE cadre de santé, IMAGERIE Responsable Soignant de Pôle, IMAGERIE Secrétaires, IMAGERIE Responsable Administratif de Pôle	
Date d'application		
02 sept. 2026		

Procédure de prise en charge des patients porteurs de dispositif cardiaque en vue d'une IRM

SOMMAIRE

1 – OBJET	3
2 – DOMAINE D'APPLICATION	3
3 – PARCOURS DE PRISE EN CHARGE	3
4 – LOGIGRAMME	5

Procédure de prise en charge des patients porteurs de dispositif cardiaque en vue d'une IRM

1 – OBJET

Procédure institutionnelle relative à la prise en charge des patients porteurs d'un dispositif cardiaque dans le cadre d'un examen IRM, incluant la validation médicale préalable et l'organisation du parcours patient entre la cardiologie et la radiologie.

2– DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique :

- ➔ *Aux patients porteurs d'un dispositif implantable cardiaque*
- ➔ *Aux services de soins*

3– PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

Pour tout patient porteur d'un dispositif médical, la démarche débute par une prise de rendez-vous.

Le secrétariat vérifie avec le patient, le service ou le prescripteur, les contre-indications et la présence d'un dispositif implantable ainsi que sa compatibilité. Une fois les éléments recueillis, il est nécessaire d'obtenir la validation du radiologue responsable de la vacation. Ensuite, une fiche de demande de réglage du dispositif cardiaque (IMAG-POL-FI-004) avant réalisation de l'IRM est renseignée, validée et transmise au service de cardiologie.

Ce document comprend plusieurs informations essentielles, telles que :

- ☐ *L'identité du patient*
- ☐ *Le statut et la provenance du patient*
- ☐ *Le nom du médecin prescripteur*
- ☐ *Les caractéristiques du dispositif cardiaque : constructeur, modèle du boîtier, date et lieu d'implantation.*
- ☐ *La pertinence de l'examen,*
- ☐ *L'existence éventuelle d'alternatives*
- ☐ *L'accord du radiologue, prescripteur et du cardiologue.*

Le service de cardiologie se coordonne avec la radiologie afin d'organiser une consultation le même jour que l'examen d'IRM. Le jour de l'examen, le patient est admis en cardiologie pour une consultation et une mise en mode adapté en IRM du dispositif.

Procédure de prise en charge des patients porteurs de dispositif cardiaque en vue d'une IRM

Une fois ces réglages effectués, le patient est orienté vers le service d'IRM pour passer son examen.

Après l'IRM, la prise en charge dépend du type du dispositif :

- Soit le patient retourne en cardiologie pour un nouveau réglage de son dispositif
- Soit le dispositif, lorsqu'il est compatible, se remet automatiquement en configuration initiale après avoir été placé en mode IRM.

En ce qui concerne **les patients admis en urgence**, la pertinence de la réalisation d'une IRM avec dispositif sera validée de façon collégiale entre le prescripteur, le radiologue et le cardiologue.

Si l'état du patient nécessite la réalisation de l'IRM malgré le port du dispositif, les professionnels s'organisent pour mettre en œuvre le parcours de mise en mode IRM du dispositif.

Fiche de demande vierge : [IMAG-POL-FI-004](#)

Procédure de prise en charge des patients porteurs de dispositif cardiaque en vue d'une IRM

4- LOGIGRAMME

Parcours du patient porteur d'un DMIC en vue d'une IRM

